Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_224-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/12/2025
Délibération n°30

L'an deux mille vingt-cinq, lundi quinze décembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mercredi trois du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	48
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Patrick GICQUEL
Laetitia BARREAU, délégué de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux, donne Pouvoir à Thierry POULAIN, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX, Delphine PENOT, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Jean-François MARY, Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Patrick BAUDY, Maire de Renac, Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, Jacqueline CHALET, déléguée de Plessé, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac

Secrétaire de séance : Maryse PARIS

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A « LE TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE »

Annexe : Convention

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention à l'association « le Tour de Bretagne Cycliste ».

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

CONSIDERANT la demande de subvention de 10 000€ déposée Le Tour de Bretagne Cycliste, destinée à soutenir l'organisation de la 59ème édition ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2026 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement ;

CONSIDERANT la volonté des villes de Redon, de Pipriac et de Bains sur Oust d'être ville étape les 25 et 26 avril 2026 et la volonté de REDON Agglomération d'accompagner ce projet au titre de la participation de cet évènement exceptionnel à l'attractivité du territoire ;

CONSIDERANT la convention entre la collectivité et l'association.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_224-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000€ à l'association Tour de Bretagne Cycliste en 2026 ;**
- **de préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 du budget administration générale ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025

La Secrétaire de séance,
Maryse PARIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34